



MODALITES D'INSCRIPTIONS 2024/2025 AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

(Accueil du matin, Restauration Scolaire, Etude accompagnée, Accueils de loisirs)

Pour participer aux activités périscolaires, l'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire. Elles s'effectuent sur l'espace citoyens :

<https://www.espace-citoyens.net/levesinet/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

La procédure est la suivante :

<https://www.levesinet.fr/wp-content/uploads/2023/06/Procedure-dinscriptions-aux-activites-periscolaires-1-1.pdf>

Important :

- Toute demande incomplète ne sera pas validée.
- Ne pas oublier d'insérer via l'espace citoyens l'avis d'imposition 2024 sur revenus 2023 (ou fournir une copie par mail au service de la régie (regies@levesinet.fr) avant le 30 septembre 2024) .

• Inscription pour l'accueil du matin :

Lors de l'inscription, vous devez sélectionner les jours souhaités. Vous pouvez ensuite modifier vos inscriptions sur votre espace citoyens via l'onglet « modifier mes réservations » dans le délai imparti par le règlement intérieur de 4 jours calendaires.

ATTENTION : L'activité accueil du matin débutera mardi 03 septembre 2024.

• Inscription pour la restauration scolaire :

Lors de l'inscription, vous devez sélectionner les jours souhaités. Vous pouvez ensuite modifier vos inscriptions sur votre espace citoyens via l'onglet « modifier mes réservations » dans le délai imparti par le règlement intérieur de 4 jours calendaires.

Toute présence de l'enfant sans réservation ou modification dans le délai imparti fera l'objet d'une facturation majorée.

• Inscription pour l'étude accompagnée (uniquement pour les enfants en élémentaire) :

Lors de l'inscription, vous devez sélectionner les jours souhaités. Vous pouvez ensuite modifier vos inscriptions sur votre espace citoyens via l'onglet « modifier mes réservations » dans le délai imparti par le règlement intérieur de 4 jours calendaires.

Les places seront validées au fur et à mesure, en fonction du nombre d'encadrants présents, ceci pour respecter le taux d'encadrement prévu : 1 adulte pour 15 enfants.

Les places seront débloquées en fonction des recrutements effectués.

ATTENTION : L'activité étude débutera mardi 03 septembre 2024.

• Inscription pour l'accueil de loisirs soirs (16h30/18h00 – 16h30/19h00 – 18h00/19h00 (uniquement pour les enfants inscrits à l'étude) :

Lors de l'inscription, vous devez sélectionner les jours souhaités et les horaires. **Aucune modification ne pourra être réalisée sur votre espace citoyens : les changements devront s'effectuer auprès de la responsable de l'accueil de loisirs.**

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée, dans la mesure de la capacité d'accueil maximale de la structure et dans le respect du taux d'encadrement, normes réglementaires fixées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les places seront validées au fur et à mesure, en fonction du nombre d'encadrants présents, ceci pour respecter le taux d'encadrement réglementaire :

En maternelle, 1 animateur pour 10

En élémentaire, 1 animateur pour 14

Les places seront débloquées en fonction des recrutements effectués.

- **Inscription pour l'accueil de loisirs mercredis :**

Lors de l'inscription, vous devez sélectionner les mercredis souhaités. Vous pouvez ensuite modifier vos inscriptions sur votre espace citoyens via l'onglet « modifier mes réservations » dans le délai imparti par le règlement intérieur de 4 jours calendaires.

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée, dans la mesure de la capacité d'accueil maximale de l'accueil de loisirs et dans le respect du taux d'encadrement, normes réglementaires fixées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les places seront validées au fur et à mesure, en fonction du nombre d'encadrants présents, ceci pour respecter le taux d'encadrement réglementaire :

En maternelle, 1 animateur pour 8 enfants

En élémentaire, 1 animateur pour 12 enfants

Les places seront débloquées en fonction des recrutements effectués.

- **Inscription pour l'accueil de loisirs vacances scolaires :**

Les inscriptions pour les vacances scolaires s'effectuent sur l'espace citoyens :

<https://www.espace-citoyens.net/levesinet/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

avant les dates indiquées ci-dessous :

Samedi 21 septembre 2024 pour les vacances d'automne *(du 21/10 au 01/11/24)*
Samedi 23 novembre 2024 pour les vacances de Noël *(du 23/12 au 03/01/25)*
Samedi 18 janvier 2025 pour les vacances d'hiver *(du 17 au 28/02/25)*
Samedi 15 mars 2025 pour les vacances de printemps *(du 14 au 25/04/25)*
Samedi 17 mai 2025 pour les vacances d'été *(du 07/07/25 au 31/08/2025)*

Si la capacité d'accueil de la structure choisie est atteinte ou en cas de déséquilibre des effectifs, le service inscrira votre enfant sur un autre accueil de loisirs.

Toute réservation sera facturée.

Un livret explicatif est consultable sur l'espace citoyens lors des campagnes d'inscriptions.

◆ **RESPONSABLES DU TEMPS DE REPAS ET DES ACCUEILS DE LOISIRS**

Ecoles Maternelles	Adresse	Téléphone	Mails
CENTRE	28 bis rue Jean Laurent	01.30.53.13.17	clcentre@levesinet.fr
CHARMETTES	48/50 avenue des pages	01.30.71.40.56	clcharmettes@levesinet.fr
LES CYGNES (soirs)	111 bis boulevard Carnot	01.39.76.38.21	clcygnes@levesinet.fr
LA BORDE	4 route de La Borde	01.39.52.85.77	cllaborde@levesinet.fr
PRINCESSE	19 rue de Verdun	01.39.76.91.39	clprincesse@levesinet.fr
Ecoles Élémentaires	Adresse	Téléphone	Mails
MERLETTES	82 rue des Merlettes	01.30.53.24.91	clmerlettes@levesinet.fr
PALLU	3 rue Henri Dunant	01.39.76.38.45	clpallu@levesinet.fr
PASTEUR (soirs)	113 boulevard Carnot	01.39.68.06.23	clpasteur@levesinet.fr
PRINCESSE	19 bis rue de Verdun	01.39.76.90.27	clprincesseprimaire@levesinet.fr

Pour tout renseignement : periscolaires@levesinet.fr

HOTEL DE VILLE 60 boulevard Carnot 78 116 Le Vésinet Cedex. Tel : 01 30 15 47 00 - Fax : 01 30 15 47 07

Email : mairie@levesinet.fr – Site Internet du Vésinet :